

**COMMUNICATION
N° 2022/63
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Administration nyonnaise : point de situation sur la
sortie des difficultés**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

I. Introduction

Comme annoncé précédemment, la Municipalité présente, à l'occasion du dernier Conseil de cette première année de législature, un point complet sur l'avancement de la sortie des difficultés internes qu'a connues la Ville de Nyon. La présente communication fait l'objet d'une inscription tardive à l'ordre du jour, afin que la Municipalité puisse apporter au Conseil communal une information la plus à jour possible.

Ce choix s'est d'ailleurs avéré judicieux, puisqu'elle n'a appris qu'en date du 21 juin 2022 (soit bien après l'envoi aux Conseiller-ère-s des documents figurant à l'ordre du jour), que l'un-e des collaborateur-ric-e-s qu'elle avait décidé de sanctionner avait fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public. La Municipalité a ainsi dû se résoudre à prolonger la suspension du mandat de médiation et de « thérapie sociale », alors qu'elle s'apprêtait à le relancer.

2. Mesures de reconstruction en cours

Malgré la poursuite de cette procédure spécifique et les nouveaux délais qu'elle induit, la Municipalité se réjouit de pouvoir annoncer que les diverses démarches de reconstruction avancent de manière positive :

- Un mandat d'analyse structurelle et d'accompagnement pour le Service de l'administration générale (SAG) a débuté en mai et permettra de proposer à la Municipalité, d'ici septembre, une nouvelle organisation optimisée du service. Cette réorganisation visera autant un renforcement de l'efficacité professionnelle qu'un apaisement général, notamment par une meilleure répartition des charges au sein de la direction du service, mais aussi par des démarches d'écoute voire de médiation internes au service, menées par le mandataire spécialisé ;
- Un mandat distinct a été attribué à un spécialiste pour accompagner le Service des ressources humaines (SRH) dans l'analyse de ses processus et des ressources à sa disposition, et dans sa collaboration avec les autres services, notamment dans le cas d'affaires complexes ;
- L'enquête de satisfaction générale à destination de l'ensemble du personnel communal est en cours de préparation et pourra être lancée durant le second semestre. Pour rappel, cet outil permettra à la Municipalité de compléter son action en faveur d'une amélioration continue des conditions de travail au sein de l'administration ;
- Les réflexions sur le fonctionnement et la transmission d'informations entre la Municipalité, le Secrétaire municipal et les Chef-fe-s de service sont en cours, et pourraient faire l'objet d'un accompagnement externe le cas échéant.

Il est à noter, par ailleurs, que les négociations sur le futur règlement du personnel ont repris dans un climat serein et constructif et sont en bonne voie puisque, lors de sa dernière assemblée générale, le personnel communal – même s'il a rejeté le projet de règlement en l'état – a très clairement affirmé sa volonté de poursuivre les négociations.

Retour progressif à la normale au sein du SAG

A une exception près, les employé-e-s dont l'arrêt maladie était lié à la crise ont réintégré le service à leur taux contractuel. La collaboratrice en congé maternité reprendra ses activités à la mi-août, mais participe déjà activement aux travaux de réorganisation du service. Des engagements sont toutefois nécessairement à prévoir d'ici la fin de l'année, puisqu'une personne a donné sa démission et que, sans préjuger des résultats de l'analyse structurelle en cours, il est fort probable qu'ils confirment les constatations de M. Muller sur la surcharge de travail au SAG.

Poursuite de l'enquête pénale

A ce jour, la Procureure en charge du dossier n'a pas terminé son travail, et il est fort probable que cela prenne encore un certain temps. La Municipalité a donc transmis au Conseil d'Etat une demande de prolongation de la suspension de Mme la Municipale Elise Buckle.

3. Suivi des mesures

	Mesures	Délégation municipale	Mandataire	Calendrier intentionnel
1.	Médiations interpersonnelles (en binômes)	M. Démétriadès M. Wahlen	Takt consulting Sàrl	Effectuées de mi-janvier à début avril, puis suspendues. Opportunité d'une reprise sera évaluée dès que les conditions seront réunies.
2.	Thérapie sociale (en groupe)			Suite de la mesure 1. Opportunité d'une reprise sera évaluée dès que les conditions seront réunies.
3.	Analyse structurelle SAG : - organisation interne - cahier des charges du poste de Secrétaire municipal et de ses adjoint-e-s	M. Démétriadès Mme Schmutz	Direction Plus SA	Mandat adjugé le 2 mai 2022. En cours d'exécution. Rapport d'analyse attendu pour septembre. Mise en œuvre des recommandations : suite à la reddition du rapport d'analyse.
4.	Analyse structurelle SRH : - processus, fonctionnement et compétences - affaires dites « spéciales » (départs conventionnés vs tribunaux)	M. Démétriadès M. Uldry	RHconseil SA	Mandat adjugé le 13 juin 2022 (offre en 3 étapes potentielles). 1 ^{ère} étape en cours d'exécution. Déclenchement des autres étapes en fonction des décisions municipales. Rapport d'analyse final attendu pour fin 2022 au plus tard. Mise en œuvre des recommandations : suite à la reddition du rapport d'analyse.
5.	Elaboration d'un guide de bonnes pratiques : - entre les Chef-fe-s de service et leur Municipal-e - entre les Chef-fe-s de service, le Secrétaire municipal et la Municipalité	Mme Faraut M. Uldry		Consolidation du travail préalable et potentielle recherche de mandataires durant l'été par la délégation municipale.
6.	Enquête de satisfaction générale à destination de tou-te-s les employé-e-s	M. Démétriadès	E.S.P. Evaluation Satisfaction Performance Sàrl	En cours de préparation. Lancement de l'enquête prévue pour automne 2022.
7.	Nouveau règlement du personnel	M. Rossellat M. Démétriadès	Etude Richemont	Négociations en cours pour finaliser le projet. Entrée en vigueur envisagée au 01.01.2023.

4. Point sur les incidences financières en 2022

En adéquation avec les précédentes communications, la Municipalité a utilisé en priorité les montants accordés par le Conseil communal dans le cadre de l'adoption du budget 2022. Les divers mandats confiés ont ainsi été financés à ce jour par les budgets à disposition, au besoin en recourant à des dépassements dans le respect des compétences municipales.

Il s'avère toutefois que la longueur et la complexité de certaines procédures et des démarches d'accompagnement induisent des coûts que les budgets à disposition ne permettent pas de financer intégralement. La Municipalité prévoit ainsi de solliciter auprès du Conseil communal deux crédits supplémentaires dans le cadre du préavis relatif à la 1^{ère} série desdits crédits, dont le dépôt interviendra à la séance du 29 août 2022.

Les coûts à venir étant très dépendants de l'évolution des différentes situations et procédures en cours, la Municipalité entend à cette occasion transmettre au Conseil communal un chiffrage financier au plus proche de ses besoins. Elle n'est pas ainsi pas en mesure, à ce jour, de communiquer le montant précis des deux crédits supplémentaires qu'elle sollicitera.

Par souci de transparence envers le Délibérant, la Municipalité communique ci-dessous un point de situation sur les incidences financières pour l'exercice 2022. Pour rappel, l'ensemble des éléments concernant l'année précédente ont été transmis à la COFIN dans le cadre de sa mission de surveillance.

Mandat	Mandataire	Dépenses en 2022 rentrées à ce jour (arrondies au millier ; TTC)
Médiations et thérapie sociale	Takt consulting Sàrl	41'000.-
Analyse structurelle SAG et accompagnement d'équipe	Direction Plus SA	38'000.-
Analyse processus RH	RHconseil SA	5'000.-
Complément d'enquête	M. Pierre Muller	25'000.-
Procédure pénale	Etude EDEB	11'000.-
Conseil juridique droit du travail	Etude CBWM	79'000.-
Communication	Smacx	6'000.-
Communication	Bureau Les Idées	25'000.-
Enquête satisfaction générale	E.S.P. Evaluation Satisfaction Performance Sàrl	22'000.-
Personne de confiance SAG	Mme Magali Fischer	300.-

5. Conclusion

On le voit au travers de ce document : sans nouvelles fuites et sans nouvelle agitation médiatique, la Municipalité peut travailler de manière constructive et unie à la résolution de cette crise. Elle espère donc sincèrement que toutes les parties en présence continueront le jeu de l'apaisement et de la reconstruction : Municipalité, Conseil communal, personnel, syndicats, médias, etc.

En parallèle, quelques jours après avoir présenté ses Lignes directrices à l'horizon 2030, la Municipalité tient à rappeler que si cette première année de législature a évidemment été marquée par la crise, toutes les instances de la Ville ont continué de fonctionner et de délivrer leurs prestations de manière fiable et exemplaire. Cet investissement et ce professionnalisme permettent de dégager un bilan, certes peu médiatisé, mais finalement très positif dans sa

NYON · COMMUNICATION N° 2022/63 AU CONSEIL COMMUNAL

globalité. En guise d'illustration, le présent document est le 63^{ème} objet déposé par la Municipalité en une année depuis le début de la législature (contre une cinquantaine en moyenne).

La Municipalité tient donc à remercier très sincèrement l'entier des collaboratrices et collaborateurs qui ont poursuivi leur travail dans des conditions difficiles pour certain-e-s, ainsi que le Conseil communal qui, malgré les turbulences traversées, a soutenu avec enthousiasme les projets municipaux.

Ainsi adopté par la Municipalité en date du 23 juin 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia